

# VigieRT

Saison 2023-2024

## Conseils, normes de rédaction et de publication

La rubrique « *VigieRT* » présente des articles portant sur les relations et le droit du travail. Les articles sont rédigés dans une perspective pratique et sur des sujets d'intérêt connexes aux relations de travail (tendances, pratiques d'excellence, actualité jurisprudentielle, etc.). Publiés chaque mercredi dans l'infolettre quotidienne *Vigie Carrefour RH*, les textes sont par la suite hébergés sur le site web [Carrefourrh.org](https://www.carrefourrh.org) afin de diffuser les connaissances aux CRHA et CRIA, mais également aux différents acteurs de l'écosystème RH. D'année en année, ces articles sont parmi les plus lus du site web.

### Rédiger pour le web : quelques conseils

Dès l'ouverture d'une page web, l'internaute repère rapidement le titre, les sous-titres et consulte ensuite le contenu. Souvent pressé, il quitte la page s'il ne trouve pas rapidement l'information recherchée. Il faut donc adapter votre rédaction en conséquence. Pour être lu, il faut être bref et explicite. C'est pourquoi votre article doit être rédigé dans une perspective pratique sans toutefois en escamoter la complexité.

Voici quelques conseils et bonnes pratiques qui vous permettront d'améliorer la rédaction de votre article :

- Définissez un angle de contenu précis à aborder.
- Appliquez ensuite la technique des cinq questions de base du lecteur : (qui, quoi, quand, où et pourquoi). Autrement dit : qui est concerné? De quoi est-il question? Pourquoi les spécialistes devraient-ils lire ce texte?
- Adoptez un titre court, évocateur, explicite et accrocheur pour la clientèle visée (55 caractères maximum).
- Rédigez un résumé de l'article en 35 mots et moins pour orienter le lecteur potentiel.
- Employez la technique de la « pyramide inversée » c'est-à-dire livrez l'essentiel du contenu dès le départ et attardez-vous ensuite à présenter les détails et les nuances :
  - a. Structurez votre texte.
  - b. Commencez votre texte par une introduction qui présente votre sujet ou la solution trouvée dans le cas présenté. Découpez l'information en plusieurs paragraphes et limitez-vous à une seule idée par paragraphe.
  - c. Utilisez des phrases courtes (15-20 mots en moyenne), au vocabulaire et au style simple, concret, direct et concis. Insérez :
    - des intertitres qui présentent les paragraphes;
    - des listes à puces ou à numéro qui ajoutent du relief au texte;
    - des encadrés avec l'information complémentaire, spécialisée ou récurrente (par exemple, les décisions incontournables, etc.) qui facilitent la compréhension;
    - des tableaux pour résumer et structurer vos propos.

- Terminez votre texte par une section « Pour aller plus loin : suggestions de lecture » où vous pourrez recommander des livres ou sites web.

### Normes de rédaction

- La qualité de la rédaction et de l'information est essentielle.
- Chaque texte doit comporter entre 1 200 et 1 500 mots.
- Le texte doit être inédit et écrit à la troisième personne.
- Le style d'écriture épïcène est préférable.
- Les seuls textes acceptés sont ceux rédigés par ou en collaboration avec un ou des membres de l'Ordre des CRHA.
- Le rédacteur s'engage à rédiger un contenu original et inédit, à citer ses sources et ses références sans faire appel à des produits existants ou issus de l'intelligence artificielle, et ce, quelle que soit leur provenance. Tout acte de plagiat entraînera la rupture immédiate de la présente entente et l'Ordre pourra entreprendre des procédures judiciaires ou disciplinaires.
- Les opinions, les sentiments personnels et les jugements de valeur sur une communauté ou sur des personnes sont proscrits. De même que les publicités relatives à un produit ou à une entreprise.

### Normes de publication

- Le nom de l'auteur, une photo professionnelle ainsi qu'une courte notice biographique seront ajoutés en fin d'article. Ces informations doivent être fournies par l'auteur.
- L'article soumis est relu par un comité de lecture qui peut demander des ajustements. L'Ordre se réserve le droit de refuser un texte dans son état initial, de le corriger, de l'abréger ou de ne pas le publier.
- Si la révision ne nécessite pas de précisions ou de modifications (autres que d'orthographe ou de syntaxe), le texte sera publié tel quel sans être soumis à l'auteur.
- À moins d'exception, les textes doivent être **remis au moins trois semaines** avant la date de publication.
- Par souci d'équité, les auteurs peuvent rédiger un maximum de 3 à 4 articles par année, entre septembre et juin, incluant les textes présentés en série de deux volets.

### Pour présenter votre article

L'auteur doit proposer son sujet, qui **doit être approuvé avant que son article puisse être soumis**. Vous devez nous faire parvenir un courriel afin de nous faire part du sujet de l'article que vous avez en tête. Pour ce faire, résumez le message que vous voulez partager en deux ou trois lignes OU suggérez quelques sujets d'article; le responsable de VigieRT se fera un plaisir de communiquer avec vous pour confirmer un thème et un échéancier, dont la date de tombée.

## Crédits de formation continue

L'auteur (les auteurs) peut (peuvent) réclamer des crédits en vertu du *Programme de formation continue des CRHA*, c'est-à-dire 2 heures pour un texte de 1 200 mots et 3 heures pour un texte de 1 500 mots. Il est cependant à noter que chaque auteur devra aller les déclarer dans son dossier.

## Renseignements généraux et envoi des textes

Geneviève Brindamour, CRIA  
Conseillère, Développement professionnel  
Tél. 514 879-1636, poste 240/1 800 214-1609  
[g.brindamour@ordrecrha.org](mailto:g.brindamour@ordrecrha.org)